

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 5)

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 JANVIER

Je vote, donc je suis!

C'est Descartes qui, dans son *Discours sur la méthode*, inaugura cet axiome législatif et philosophique que, deux cent trente ans plus tard, Henri Heine parodiait si gauleusement, en ses adorables *Reisebilder*.

Qui s'est assimilé cette pensée, qui la réalise et la propage? Les silencieux, les modestes de l'une et l'autre Chambre, ceux qui ne parlent pas, ceux dont on ne parle point et auxquels il nous plaît, il nous paraît équitable d'exprimer, aujourd'hui, pour leur aphonie volontaire, la gratitude de leurs contemporains doués d'un à peu près de raison.

O les bonnes, braves et honnêtes gens que ces sectaires d'Harpocrate! Abandonner le crachoir parlementaire, la « boîte aux blagues », à la demi-douzaine de bavards-bavochant qui, tous les dix ou quinze ans, accaparent la tribune, jusqu'à ce que la mort les en balaie, qu'une Présidence se détraque, ou qu'un Panama quelconque les verse dans l'égoût! S'isoler, s'abstraire au milieu de la ménagerie hurlante, détonnante et cacarjante! N'écouter et n'entendre que la voix de sa conscience, évacuer son bulletin en dehors de toute influence et de toute coterie; accomplir son devoir de légiférant, impassible, sans chahuter ni murmurer plus que le soldat de M. Scribe, « quel rêve et c'est leur destin! » A vous, martyrs ignorés, sublimement résignés, du typhus électoral, à vous la palme de l'incongnito, de l'effacement; à vous tous nos vœux!

De ces bienheureux, de ces sages plus marmoréens que ceux de la Grèce antique, il en est qui siègent depuis 1871 et dont personne, à part un stock de ministres fossiles ou quelques huissiers septuagénaires, n'a jamais connu le nom. Pourquoi un arrondissement s'obstine-t-il à les élire? Problème à jamais insoluble. On leur confère un mandat, tous les quatre ou cinq ans, par habitude, comme on se purge à l'aurore de chaque printemps.

Ces « muets » confinent la perfection et ils l'atteindraient s'il était donné à l'homme de la conquérir. Rien au monde de plus sympathique que ces ombres qui circulent, un doigt sur la bouche, entre les fauteuils du Palais-Bourbon. On se croirait presque dans l'Olympe Hellénique, pour le moins dans la Salente de Fénélon: un aréopage sans glotte.

Donc, au Luxembourg comme dans le perchoir oral du quai d'Orsay, ils observent le mutisme en masse; mais ils ne se taisent point tous de la même façon.

L'un révèle au moyen du couteau à papier ses sensations diverses. S'il approuve, il cogne, sur le bras de sa chaise curule, le plat de l'outil. S'il blâme, il exécute, avec le tranchant de son engin, une batterie précipitée. S'il se révolte, il pourfend, de son plioir, des phalanges d'invisibles ennemis.

Certains se disent incorporés dans les commissions. Beaucoup ont à jamais déserté la Chambre pour les antichambres ministérielles où ils remorquent une flottille de protégés,

tous absolument méritants, mais plus voraces de sinécures que le requin ne l'est de chair humaine.

Il en est qui, pendant que les orateurs s'époumonnent, brochent un perpétuel conrrier, lequel, au bout de quatre heures d'horloge, prend, devant eux, les dimensions d'une fortification. Celui-ci se confine dans la spécialité de voter pour les collègues absents. Celui-là se charge des demandes écrites de scrutin.

Notez encore le général platonique qui meuble son pupitre de soldats de plomb — allemands et français, incessamment mais discrètement manœuvrés sous l'œil des voisins indulgents, et même de poupées revêtues d'un nouvel uniforme à chaque avènement d'un ministre de la guerre; le marin « de parquet » confectionnant sans trêve, avec des journaux et d'anciens rapports périmés, des navires en papier de toute forme et de tout tonnage. Un second pique, d'autor et d'achar, les notes d'un opéra plus que Wagnérien, et que ne verra jamais la rampe. Un troisième rédige fiévreusement les Premiers-Paris sensationnels de la feuille qu'il patronne. Un quatrième rachine des échos et des nouvelles accueillis quelquefois par le *Figaro*.

Ce bonhomme triste que vous entrepercevez là-bas rime éperdument et maigrement des sonnets destinés à M^{lle} Chouchoute. Le gros du coin gauche s'incruste à la buvette. Le sécot du coin droit arpenté les couloirs, vire autour des groupes et cueille au vol des racontars confus dont il se bourre la cervelle. Ce qu'il récolte, il ne le révèle à qui que ce soit: cet homme, c'est le mausolée des secrets politiques, d'autant plus qu'il ne comprend pas toujours ce qu'il apprend.

Et les députés fictifs éternellement absents pour cause de santé, en vertu d'un congé non moins régulier que permanent! Ces malins émargent « à la douce » et leur vie s'écoule, pure et flexible, dans quelque petit paradis terrestre, loin de M. Brisson et des autres raseurs.

Maintenant, on m'a garanti une chose tellement inouïe que je vous la livre comme un phénomène en formelle contradiction avec les données scientifiques acquises. On trouve, à la Chambre, des avocats qui n'ont jamais prononcé, ne prononceront jamais une parole, même une virgule!

Il me serait plus facile — et pourtant la tâche n'est pas dépourvue de rudesse — d'avalier un verre d'eau de Loire que de gober une si monstrueuse anomalie. On n'abuse pas, à ce point, de la crédulité d'être de bonne foi!

DISCOURS DE M. BRISSON

Messieurs et chers collègues,

Je ne sais plus quel orateur, se levant, après un maître de la parole, débutait en ces termes: « Je voudrais parler et j'écoute encore... » De même aujourd'hui, au moment de vous faire mes remerciements, j'entends encore, comme vous tous, j'entends l'écho de la superbe harangue que nous adressait avant-hier notre cher et vénéré doyen.

Auguste récompense d'une vie fidèle à l'honneur et à la liberté: chaque année prête à notre président d'âge une majesté nouvelle,

des accents plus intenses, une plus pénétrante jeunesse. Oui, jeunesse de cœur et d'esprit. Quelle émotion bienfaisante et quelle douce leçon que d'entendre M. Pierre Blanc nous dire: Messieurs, soyons de notre temps!

Aussi bien, au début de cette session surtout, qu'avons-nous de mieux à faire que de suivre ses conseils, après l'en avoir affectueusement remercié? L'union entre les républicains, la méthode dans le travail, l'amour des déshérités, le respect mutuel des opinions, voilà ce qu'il nous commande. Même lorsqu'il pénètre dans le détail, quelle sûreté d'avis! Il appelle tout d'abord notre attention sur la loi de finances. Le budget réclame en effet toute notre diligence: il contient une proposition considérable en elle-même et aussi par l'importance de son rôle dans l'établissement des recettes; l'équilibre est lié dans une certaine mesure à la transformation de l'impôt sur les successions; il importe donc de trancher la question le plus promptement possible.

Retarder la solution au-delà du terme nécessaire pour une discussion approfondie, ce serait, non seulement prolonger l'attente du pays, mais encore faire naître de nouvelles difficultés budgétaires, celles-ci risqueraient à leur tour de nous amener, au fur et à mesure du temps écoulé, à rechercher des expédients qui pourraient, sous la pression des circonstances, n'être pas tous heureux.

Me sera-t-il permis d'ajouter que, peut-être, des retards excessifs prêteraient des arguments aux adversaires de la République parlementaire, c'est-à-dire du gouvernement fondé sur la libre discussion? Tout nous commande, je le disais il y a trois semaines et je persiste à le penser, de nous unir fermement pour faire produire le maximum d'effets utiles à des institutions déjà fécondes.

En allant ainsi la solidité et la maturité politiques à la plus grande somme de liberté, à la plus ardente foi dans le progrès, la France, qui a repris son rang, qui a conquis des amitiés précieuses, affermira davantage encore son crédit extérieur.

Donnons ce double gage au monde; nous n'en répondrons que plus sûrement à l'attente de la démocratie, à l'appel généreux que nous faisons entendre notre doyen au nom de la fraternité et de la justice, appel qui vibre dans nos cœurs et qui sera entendu.

Quant aux conditions et aux règles de ce régime de libre discussion dont nous avons la garde, je voudrais n'avoir jamais à les rappeler. Nous avons tous, pour le bon renom de nos principes, le même intérêt à la dignité de nos débats.

Je m'adresse à tous mes collègues pour les prier de me rendre ma tâche facile. Vous m'avez fait, deux fois en peu de temps, Messieurs, un tel honneur que ma gratitude ne trouve plus de termes pour s'exprimer; je vous demande encore votre concours quotidien; je vous donnerai, de mon côté, tout ce que j'ai de dévouement.

Puissé-je aider à cette union qui peut permettre à la République de procéder, sans trouble, à la réalisation des réformes financières et sociales que vous avez mises à votre ordre du jour!

Chambre des Députés

Séance du jeudi 10 janvier

L'élection Gérauld-Richard

M. Millerand propose la motion suivante:

« La Chambre requiert la suspension de la détention de M. Gérauld-Richard, élu député par la 1^{re} circonscription du treizième arrondissement de Paris. »

M. Charles Dupuy réplique:

M. Millerand ne propose rien moins que de créer une exception qu'il tente de justifier en s'appuyant sur un article de la Constitution.

Le président du Conseil reconnaît que la Chambre a le droit de se prononcer.

Mais il lui demande de ne pas user de ce droit en faveur de M. Gérauld-Richard, condamné à une peine sévère pour outrages au Président de la République.

En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, la motion de M. Millerand ne peut être accueillie.

De plus, la majorité estimera qu'on lui demande la constitution d'un privilège au profit d'une personne.

En terminant, le ministre pose la question de confiance.

M. Millerand répond brièvement.

Contre toute attente, personne ne demandant plus la parole, sa motion est mise aux voix.

Par 309 voix contre 248, la motion de M. Millerand est rejetée.

La nationalité française

M. du Breil de Pontbriand dépose une proposition de loi en faveur de laquelle il demande l'urgence et qui tend à décider que nul ne pourra entrer dans l'administration française ou dans une assemblée élective, ni être officier dans l'armée ou dans la marine, s'il n'est Français depuis trois générations.

A la majorité de 267 voix contre 173, l'urgence n'est pas déclarée.

Les fraudes de Toulouse

M. Viviani dépose ce projet de résolution:

« La Chambre invitait le gouvernement à poursuivre tous les fraudeurs coupables de faits non atteints par la prescription, passe à l'ordre du jour. »

M. Guérin, garde des sceaux, déclare que le gouvernement fera tout son devoir, mais qu'il n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Un autre ordre du jour est déposé par M. Chevalier; il est ainsi conçu:

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, pour poursuivre tous les coupables et complices des faits non atteints par la prescription, passe à l'ordre du jour. »

M. Charles Dupuy, président du conseil, déclare que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est mis aux voix.

Par 336 voix contre 164 il est voté.

M. Marcel Sembat s'écrie alors: « Ce vote est indigne. »

Le président de la Chambre prononce le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Le président du conseil a mis ses collègues au courant de la situation, toujours tendue, de la grève de Roanne. Toutes les précautions sont prises pour assurer le maintien de l'ordre et le respect de la liberté du travail.

M. Poincaré, ministre des finances, a indiqué au conseil les premières lignes d'un projet de loi sur les caisses de retraite, qui sera discuté dans un des plus prochains conseils.

L'expédition de Madagascar

La garnison de Paris sera représentée dans le corps expéditionnaire qui va se rendre à Madagascar par la 2^e compagnie du 74^e d'infanterie, casernée au bastion du boulevard Berthier.

Cette compagnie, qui doit participer à la formation du 200^e régiment de marche, va être portée à l'effectif du pied de guerre.

Le général Mercier

Il paraît, dit-on, probable que le général Mercier quittera le ministère aussitôt après la discussion du budget de la guerre, c'est-à-dire vers le milieu du mois prochain.

Le nom de son successeur est prononcé tout haut depuis la dernière réunion du conseil supérieur de la guerre. Ce serait le général Chanoine, qui se trouve en ce moment à Lille à la tête d'une division du 1^{er} corps d'armée.

La santé du maréchal Canrobert

Le maréchal Canrobert est à peu près rétabli de l'attaque de goutte et de la bronchite dont il souffrait ces temps derniers.

Le vaillant soldat a repris son existence habituelle, existence très retirée d'ailleurs, car il sort très peu et ne reçoit guère que les personnes de sa famille ou de la plus grande intimité.

Sous la glace

On a patiné avant-hier au Cercle des patineurs, mais pas longtemps. A dix heures et demie retentit un cri : « Au secours ! » La glace avait cédé sous les pieds des patineuses et elles étaient dans l'eau jusqu'au cou. Des patineurs volèrent à leur secours, et, le trou s'élargissant, ils furent engloutis à leur tour.

Les employés du Cercle se précipitant au sauvetage, presque tous tombèrent dans l'eau, d'une profondeur de cinquante centimètres. Une vingtaine de personnes y barbotaient sans pouvoir en sortir. On jeta enfin des planches de salut, et tous les naufragés furent sauvés.

Mais dans quel état étaient-ils ! Mouillés des pieds à la tête, les vêtements collés, les cheveux ruisselants !

Les femmes furent immédiatement conduites dans le grand salon où brûlait un grand feu.

Les hommes se répandirent dans les autres cabinets.

Tout était heureusement terminé.

Il n'y aura, dit-on, ni rhumes, ni bronchites.

La neige dans le Midi

Saint-Sébastien, 10 janvier. — La tempête de neige a cessé. Les communications des chemins de fer ne sont pas encore rétablies. Dans la vallée de l'Ebre, la neige atteint l'épaisseur de 2 mètres. Le service télégraphique est difficile.

On télégraphie de Nîmes et de Perpignan, 9 janvier :

« Le froid est excessif. Le temps s'est remis au beau, à Beaucaire le Rhône est gelé. »

La catastrophe d'Orlu

La hauteur moyenne de la neige qui recouvre le malheureux hameau est de deux mètres. Quinze maisons écroulées et les étables renversées sont encore recouvertes par l'avalanche qui a transporté des planches et des matériaux au loin. Il est impossible de déblayer par crainte d'une nouvelle avalanche.

Il faut signaler la belle conduite de M. le curé d'Orlu qui, seul, n'a pas cédé à la panique et n'a quitté que le dernier, le lendemain de la catastrophe, le village abandonné avec les morts et les ensevelis, dont quelques-uns, peut-être, vivaient encore.

Les fugitifs d'Orlu ont pu se réfugier à Ax, où affluaient pêle-mêle les émigrants des villages voisins. La ville d'Ax est, elle-même, enfouie sous trois mètres de neige. La disette commence à s'y faire sentir ; les loups s'aventurent dans les rues et le froid est de 17 degrés.

Le nombre des victimes ne peut être encore évalué. De mémoire d'homme on n'avait vu désastre pareil à celui qui vient de frapper cette région pyrénéenne.

Dans tout le Midi, le froid augmente et fait de nombreuses victimes. Il en est de même en Corse et en Algérie.

BULLETIN FINANCIER

10 janvier 1895.

A la faveur de la bonne tenue des fonds étrangers, nos rentes sont de nouveau parvenues à franchir le cours de 102 fr.

De puissants intérêts paraissent en ce moment nécessiter un mouvement de hausse. De nombreuses affaires en préparation ont besoin que leur éclosion soit entourée d'une auréole de hausse.

En fin de Bourse le 3 0/0 cote 102 20.

Le marché de nos chemins de fer, spécialement l'Orléans et le Midi, est très agité. Les informations se croisent et il nous paraît résulter des bruits contradictoires qui circulent que vraisemblablement le Conseil d'Etat trouvera une solution qui n'en sera pas une. C'est à peu près tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

Un mouvement nous paraissait imminent sur le Turc, il s'est effectivement traduit aujourd'hui par un gain de 0 fr. 20 à 25.97.

L'Extérieure a fini de regagner son coupon

puisque'elle est à 73 9/16. Ce fonds a de l'avenir. Notez-le.

L'Italien trouve le moyen de se faire remarquer à 85.57. Bien que très favorable à ce fonds, l'expectative nous paraît la meilleure des opérations.

Nous examinons avec énormément d'attention la marche générale du comptant et nous remarquons que l'esprit de discernement du public l'écarte beaucoup des obligations de second ordre.

Le surplus de ce marché est au contraire fort actif. Nous estimons que par des calculs assez difficiles à établir d'une façon précise, mais cependant se rapprochant de la vérité, que les coupons de janvier et les loyers doivent apporter au comptant une affluence de capitaux d'environ deux cent cinquante millions.

Le Suez toujours ferme à 3.083.75.

Nous notons un peu de calme sur les établissements de crédit.

DE LAYIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 4°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 6°
Midi,	758 m/m	au-dessous 3°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 7°

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 29 décembre 1894

PROCÈS-VERBAL

(Suite et fin)

Rapports

M. Chapin n'ayant pu assister à la séance, a remis au Président son rapport sur « la Distillerie Agricole ».

« Messieurs, dit ce rapport, la Chambre de Commerce de Beauvais nous a communiqué le rapport d'un de ses membres, M. Quévin, sur la situation de la Distillerie Agricole, principalement dans le Nord. Nous allons essayer de vous donner un résumé de ce remarquable travail en y joignant la question toujours brûlante des bouilleurs de crûs.

« La distillerie des betteraves a mis en œuvre, en 1893-94, 1,800,000 tonnes de raisins donnant 900,000 tonnes de pulpes utilisables par l'agriculture pour l'élevage et l'engraissement des animaux. Si cette industrie n'est pas protégée, on le cultivateur ne pourra plus produire de betteraves, ou bien il les vendra aux sucreries dont il sera tributaire, parce que l'excès de production compromettrait le prix des sucres.

« Il est passé à la douane, de septembre

1892 à septembre 1893, 1,600,000 quintaux de mélasse étrangères qui n'ont rien laissé comme nourriture aux animaux et qui ont produit 450,000 hectolitres d'alcool, influençant le marché et faisant fermer des distilleries qui donnaient, elles, des drèches et augmentaient les rendements du blé, de la viande, etc.

« Les Allemands, quel que soit le prix de la mélasse, préfèrent nous l'envoyer et distiller le produit de leur sol. Après avoir frappé les mélasses d'un droit prohibitif de 45 fr. les 100 kilos, les Allemands font tous les sacrifices possibles pour envoyer à l'étranger leurs propres mélasses et en donnant même des primes de sortie.

« Le droit de douane de 70 fr. l'hectolitre, payé à l'entrée en France par les alcools étrangers, ne protège plus notre distillerie agricole, puisque 350 kilos de mélasse étrangère, payant 8 fr. d'entrée, suffisent pour produire un hectolitre d'alcool, et n'oublions pas, comme nous l'avons dit plus haut, que ces mélasses ne laissent aucun résidu pour la nourriture des animaux.

« D'ailleurs, tous nos voisins font des efforts pour encourager et soutenir la distillerie agricole ; on accorde des remises en Belgique, en Autriche, en Allemagne, variant de 15 à 25 0/0 de l'impôt. Si, en France, un régime analogue était appliqué à la distillerie de toutes les matières alcoolisables, nous assisterions à une véritable révolution agricole au profit général dans toute l'économie de notre pays. La vigne et le maïs, les pommiers et les cerisiers, le seigle et l'orge, les pommes de terre et les taupinambours, enfin la betterave, profiteraient de cette protection et les terrains les plus médiocres trouveraient un emploi fructueux.

« Pour arriver à ce résultat, M. Quévin demande une loi sur les distilleries agricoles. Le projet de loi, dit-il, élaboré par la commission du Ministère des finances le 7 juin 1893, paraît, sauf quelques modifications, suffire à tous les desiderata.

« Voici ce projet de loi, tel qu'il devrait être :

ARTICLE PREMIER. — On désigne sous le nom de distillerie agricole :

1^o Celle qui est installée par un cultivateur sur son exploitation rurale et dans laquelle il met en œuvre les produits de son sol.

2^o Celle qui met en œuvre les produits de plusieurs cultivateurs associés et dont les résidus, rendus à chacun d'eux, sont employés à la nourriture des animaux.

3^o Celle des deux catégories ci-dessus qui met en œuvre des matières premières provenant de cultivateurs non associés, mais cultivant sur le terroir où se trouve l'usine et dont les résidus sont rendus à chacun d'eux.

4^o Sont assimilés aux distillateurs agricoles les propriétaires ou exploitants d'un fonds rural, qui mettent en œuvre les vins, les cidres, poirés, lies, marcs, cerises, etc., provenant exclusivement de leurs récoltes.

ARTICLE 2. — Une prime sera accordée en déduction de l'impôt de consommation dans des conditions à déterminer.

« Le gouvernement aurait aussi à empêcher

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Désormais, il semblait patent que la mer refusait de recevoir à merci l'équipage condamné. Ces hommes devaient fatalement périr sur l'épave qui les entraînait. Il leur était défendu de chercher leur salut dans la fuite.

Ils se regardèrent les uns les autres. Machinalement aussi, ils regardèrent le rivage. Ils n'en étaient pas à plus d'un demi-mille de distance.

D'un accord unanime, tous, vaincus, tombèrent à genoux.

En ce moment, par le travers de l'avant à tribord, un cadot à vapeur surgit en haut d'une vague.

C'était le canot à vapeur de la « Flore ».

Il stoppa sous le vent de l'« Alcyone » et laissa arriver le yacht jusqu'à lui.

Plusieurs hommes, au moyen de gaffes, maintinrent l'embarcation et l'empêchèrent de

se briser contre les flancs du bâtiment.

A bord du canot, le commandant se trouvait être un officier.

Kerdistel, à cette vue, ne fit qu'un bond jusqu'au salon, afin d'en arracher les deux femmes. Il était suivi de Le Guyen.

Les deux hommes assistèrent à l'agression de Dubreuil et au terrible duel du mécanicien avec le chien Dhole.

Mais, en vérité, nul n'avait le droit d'applaudir ou de s'intéresser à cette lutte. L'important, maintenant, c'était de fuir.

Le commandant et Le Guyen arrivèrent sur le pont au moment où l'échelle de coupée venait d'être abattue. Mais on ne pouvait songer à y faire passer les deux femmes. Hira, évanouie, brisée par l'effort et la contention d'esprit, pendait inerte au bras de son parrain. Plus forte, Soonamooke avait résisté aux épreuves de l'angoisse.

Maintenant, la mer était un peu plus calme. Le canot à vapeur de la Flore luttait cependant à grand-peine contre les renous. Quelques centaines de brasses tout au plus séparaient l'« Alcyone » des brisants.

Il fallait se hâter.

XVI

La Flore avait accompli sa mission sans encombre.

Les noirs de la grande Comore avaient besoin de revoir nos couleurs. C'était un sédatif à leurs ferments de discorde. Dès qu'ils les eurent vues, ils s'apaisèrent.

On séjourna vingt-quatre heures dans ces parages.

Telle était la monotonie, la lente fatigue de cette existence d'observation, qu'on prolongeait au-delà du nécessaire les occasions de distractions qui pouvaient s'offrir.

Mais, au bout de ce temps, on reprit le chemin de Madagascar, ce chemin, où nulle trace ne reste, et qui, comme les jours vécus, s'efface à mesure qu'on le parcourt, cette voie des flots mobiles sur l'immobile immensité.

La frégate revenait paresseusement, à la voile, lasse du départ, lasse du retour. Que lui importaient quelques heures de plus ou de moins dans le séjour, sur cette côte hostile et inhospitalière, que le génie de la France, livré à lui-même, eût si promptement soumise, que la politique semblait prendre à tâche de hérissier d'obstacles.

Car ce n'était point Tanni-Bé, — La Grande-

Terre, — qui se dérobaient d'elle-même à l'influence française. Elle ne lui échappait que par le conflit des races et des civilisations blanches. Les méthodistes anglicans, l'aventurier Wilmoughby, se tenaient derrière les Hovas conquérants, en face et au-dessus de ces Sakalancs conquis que protégeait la France. L'empire de l'île marchande, de la Carthage contemporaine, venait sur cette terre sauvage, se heurter, une fois de plus, au prosélytisme des idées dont la race franque fut toujours le plus vaillant, le plus ardent apôtre. Mais, à l'encontre des efforts de nos missionnaires, se dressent le fanatisme des propagateurs de bibles anglaises.

Là encore, le conflit séculaire des deux races et des deux principes allait demander le sacrifice d'un homme d'élite, l'amiral Pierre.

Et, comme si cette masse de fer et de bois eût compté aux secrètes douleurs du chef qu'elle portait, la Flore regagnait Tamatave avec l'effrayante lassitude de son inutilité.

Philippe Borsand était morne.

Que s'était-il passé pendant son absence ?

L'« Alcyone » était-elle venue dans les eaux de Tamatave, comme le lui annonçait la lettre

les entrées des mélasses en France, en les frappant d'un droit de 42 centimes par degré.

► Tel est, Messieurs, l'exposé des idées de M. Quévin. Il est certain que l'agriculture aurait tout à gagner, mais il ne faut pas oublier que la loi des bouilleurs de cru est aussi l'ennemie de l'industrie honnête et surtout des intérêts du fisc.

► C'est au législateur de rechercher un moyen de contrôle qui ne soit pas vexatoire et protège en même temps les intérêts industriels et agricoles; enfin, accorder des primes de production nous permettant d'utiliser avec avantage tous nos produits alcoolisables, sans avoir recours à ceux de l'étranger. ►

La Chambre Consultative approuve complètement ce rapport et regrette, en cette circonstance, de n'avoir pas un budget qui lui permette de le faire imprimer pour le communiquer à toutes les Chambres de Commerce de France, décide qu'il sera porté en entier au procès-verbal et remis aux journaux de la ville.

MM. Goblet et Sourdeau étant absents, leurs rapports sont renvoyés à la prochaine séance.

Le rapport de M. Mignon, non terminé, est également renvoyé à une réunion.

Questions diverses

Le Président reprend la question de transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, c'est le 10 octobre dernier que M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers nous a prévenu qu'une commission de trois membres avait été nommée pour étudier la question de transformation de la Chambre Consultative. Cette commission devait promptement se prononcer et la Chambre de Commerce nous communiquer aussitôt son avis.

► Nous n'avons encore rien reçu.

► Or, la commission chargée d'étudier la question a dû être nommée en septembre, puisque c'est le 10 octobre qu'on nous a prévenus, en réponse à une délibération exprimant notre surprise de ne pas avoir de solution.

► Ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'on est un peu long à nous répondre, et sans vouloir suspecter les bons sentiments de nos collègues d'Angers à notre égard, n'avons-nous pas lieu d'être étonnés de la façon dont on agit vis à vis de nous?

► Cependant, il est urgent que nous connaissions, avant la prochaine réunion du Conseil général, la décision de la Chambre de Commerce.

► Je vous demande, en conséquence, d'émettre un vœu par lequel nous priions M. le Préfet de bien vouloir user de sa haute influence pour qu'une prompte satisfaction nous soit donnée. ►

La Chambre Consultative donne son approbation unanime aux paroles de son Président et émet un vœu conforme.

M. Mignon demande la parole, et, sur le sujet qui vient d'être exposé à la réunion, dit qu'il y a lieu de faire ressortir, vis à vis des Pouvoirs publics, que nous possédons à Saumur deux grandes industries principales : celle des vins mousseux dont l'importance se chiffre par dizaines de millions, sans compter le commerce énorme des vins en cercles ; et celle des objets de piété (chapelets, médailles, etc.), absolument prospère et locale, qui, n'ayant aucunes similaires à Angers, seraient mieux défendues par une *Chambre de Commerce saumuroise* que par la Chambre de Commerce qui a son siège à Angers. Que pourra cette dernière pour les intérêts de notre cité? Pas plus que nous ne nous occupons des industries augevines, elle ne pourra nous aider suivant nos besoins toujours croissants.

Nos lignes ferrées à voie étroite ne la touchent pas plus, et c'est encore la Chambre de Commerce de Saumur qui en poursuivra l'exécution, tandis qu'Angers a plutôt intérêt à les combattre.

La Chambre Consultative approuve à l'unanimité ces observations et décide qu'elles seront portées au procès-verbal de la séance.

M. Sabatier, vice-président, entretient la Chambre Consultative d'une visite qu'il a reçue, dans la journée même, d'un inspecteur des Téléphones

Ce fonctionnaire lui a exposé les difficultés soulevées par l'Administration, pour l'installation des lignes devant relier les domiciles particuliers au bureau central de Saumur.

La question est toujours la même, quant à présent, le nombre des abonnés n'étant pas suffisant pour permettre de commencer ces installations. Il y aurait cependant un moyen d'arriver à une solution : ce serait d'obtenir de la municipalité de Saumur l'avance d'une somme de 10,000 francs, sans intérêts, mais remboursable au fur et à mesure du rendement des communications téléphoniques. Une entente dans ce sens pourrait intervenir entre les deux administrations contractantes.

La Chambre Consultative, se reportant au vote du Conseil municipal d'une somme de 30,000 francs, pour l'établissement de la ligne téléphonique Saumur-Tours-Paris, constate que cette somme n'ayant pas été employée (puisque la ligne actuelle a été établie par souscriptions particulières d'Angers et de Saumur), pourrait, peut-être, servir en partie aux propositions faites par l'inspecteur désigné ci-dessus, et décide, à l'unanimité, d'émettre vis à vis de l'Administration municipale un vœu en ce sens.

Ce vœu sera transmis directement à M. le Maire de Saumur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

Bureau du Sénat

Hier, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau.

M. Merlet, sénateur de Maine-et-Loire, a été élu à l'un des huit sièges de secrétaire.

ANGERS

Le nouveau Commissaire central

Nous apprenons la nomination de M. Mallet, commissaire d'arrondissement de 1^{re} classe au Havre, comme commissaire central à Angers, en remplacement de M. Blanc, nommé juge de paix à Brulon (Sarthe).

Brûlée vive

Une vieille femme de près de quatre-vingts ans, la veuve Boisvinet, habitant seule une maison sise au Bois-Robert, commune de Savonnières, a été trouvée, mercredi matin, complètement carbonisée par ses voisins inquiets de ne pas l'avoir aperçue depuis deux jours. On suppose que s'étant approchée du foyer, le feu aura pris à ses vêtements et qu'elle a été asphyxiée avant d'avoir pu appeler au secours.

Les dates à retenir en 1895

ANNÉE JUDICIAIRE

Vacances de Pâques, du 12 au 21 avril.

Grandes vacances, du 15 août au 13 octobre.

ANNÉE MILITAIRE

1^{er} novembre. — Commencement de l'année militaire.

1^{er} et 2^e dimanches de janvier. — Publication des tableaux de recensement.

1^{er} mars. — Première période des engagements.

1^{er} octobre. — Deuxième période des engagements.

31 décembre. — Clôture des engagements.

ANNÉE SCOLAIRE

Les examens. — Brevet supérieur, garçons.

— Paris : 8 juillet, 11 novembre. — Départements : 15 juillet, 4 novembre. — Algérie : 1^{er} juillet, 4 novembre.

Brevet supérieur, filles — Paris : 24 juin, 21 octobre. — Départements : 1^{er} juillet, 13 octobre. — Algérie : 17 juin, 13 octobre.

Brevet élémentaire, garçons. — Paris, 1^{er} juillet, 4 novembre. — Départements : 8 juillet, 30 septembre. — Algérie : 24 juin, 30 septembre.

Brevet élémentaire, filles. — Paris : 27 mai, 7 octobre. — Départements : 24 juin, 23 septembre. — Algérie : 10 juin, 23 septembre.

Les vacances scolaires. — Mardi-Gras : du 24 février au 28 février (classe le jeudi).

Pâques : du 11 avril au 21 avril.

Peutecôte : du 2 juin au 5 juin.

Grandes vacances : du 1^{er} août au 1^{er} octobre.

Lycées (enseignement secondaire) : du 25 juillet au 5 octobre.

Facultés (enseignement supérieur) : du 1^{er} juillet au 4 novembre.

CHASSE

Ouverture : août et septembre. — Fermeture : 26 janvier 1896.

Chasse au gibier de passage : Fermeture, du 31 mars au 15 mai.

PÊCHE

Fermeture : du 15 avril au 16 juin inclus.

Pêche de la truite, du saumon, de l'ombre

chevalier et du lavaret : fermeture du 20 octobre au 31 janvier 1896.

CHANGEMENT DES HORAIRES

Compagnies. — Transatlantique, 1^{er} avril, 1^{er} novembre. — Paris-Lyon-Méditerranée, 1^{er} juin, 3 novembre. — Nord et Est, 1^{re} quinzaine de juin, 1^{re} quinzaine de novembre. — Ouest, Etat, Orléans, 1^{re} semaine de juillet, 1^{re} semaine d'octobre.

Bains de mer et voyages circulaires, 1^{er} juin au 15 septembre, 1^{er} mai au 15 octobre, 1^{er} mai au 31 octobre.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 11 janvier. — Jean-Georges Le Galliard, rue de la Petite-Douve, 11 bis.

DÉCÈS

Le 11 janvier. — Victoire Luçon, veuve de Michel Rivière, propriétaire, 76 ans, rue de Bordeaux, 16.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

Lundi 14 janvier 1895

UNE REPRÉSENTATION DE

MISS HELYETT

Opérette en 3 actes, de M. Maxime Boucheron, musique d'AUDRAN.

Le spectacle commencera par

LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, par F. COPÉE.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Janvier 1894

Versements de 204 déposants (21 nouveaux), 47,312 fr.

Remboursements, 21,395 fr.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Ce même intérêt est maintenu pour 1895.

Au début des mémorables découvertes microbiennes, on abandonna quelque peu la vieille médecine, il y eut une phase d'antiseptie intransigeante, mais on s'aperçut bien vite que les vieux purgatifs, excellents avant la découverte des microbes, restaient excellents après ; c'est ainsi que les Pilules Suisses se sont avantageusement maintenues dans l'estime du public.

Le sergent. — Mille bombes ! quel stupide animal vous êtes ! Avez-vous des frères et des sœurs ?

Le conscrit. — Je n'ai qu'un frère.

Le sergent. — Est-il aussi stupide que vous ?

Le conscrit. — Oh ! il l'est bien plus.

Le sergent. — Vraiment ! Et que fait cet imbécile ?

Le conscrit. — Il est sergent.

Après une séance de l'Académie :

Un petit groupe d'immortels commentaient le discours du récipiendaire.

— Quelle éloquence !

— Quel art !

— Quel souffle oratoire !

— Oh ! pour ce qui est du souffle, intervient doucement M. Camille Doucet, personne n'osera prétendre que M. Challemeil l'a court !

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

d'Hira? Ou bien serait-il, lui, le premier rendu pour ce cher revoir dont la pensée le faisait revivre agonisant?

Ah ! s'il eût pu de son souffle pousser le croiseur d'une course folle vers le but où tendaient ses desirs !

Rien, hélas ! Rien ne venait à son secours.

C'était, en retour, le même horizon qu'à l'aller, la même mer calme, le même ciel pesant. Il y avait pourtant quelques symptômes de plus : des teintes plombées qui maculaient brusquement l'azur, des taches de cuivre ou des traînées visqueuses qui venaient ternir la surface glauque et mouvante.

Et sans cette atmosphère écrasante, à travers l'insomnie de ces nuits, à travers l'agitation de son impatience, l'officier sentait son esprit hanté de visions terrifiantes. Quelquefois il saisissait la lettre, l'ouvrait de nouveau, la contemplait longuement, se demandant s'il ne rêvait pas, s'il n'était pas fou, s'il était exact que ce papier fût là, dans ses mains, qu'il vint d'elle, et qu'il contint la preuve certaine de tout cet amour qui en débordait. Il avait des heures de désespérance plus cruelle que celle qu'il avait subie jusque-là. Des doutes invincibles l'envahissaient parfois sous cet impla-

cable soleil, père des nuées d'orages.

Ah ! si elle était venue ! Si elle était venue pour fuir de nouveau, pour fuir désespérée, emportant son mal incurable !

Et il était là, sur ce vaisseau paresseux qui ne comprenait rien à sa douleur, enchaîné par ce lien sublime, mais terrible : le devoir. Au reste, libre même qu'eût-il fait ? Qu'eût-il pu faire ? L'Océan n'est point comme la terre ; on ne le franchit pas en quelques heures sur les ailes de la vapeur. Les flots se soudant les uns aux autres ne remplissaient l'espace que de leur mobile inconsistance. Ils n'en demeuraient pas moins un obstacle à la marche du vaisseau. Certes, il est des heures où l'homme voudrait avoir des ailes, c'est lorsque le cœur qui vole ne peut emporter le corps avec lui. Philippe en était à ce point de l'impatience où les nerfs viennent s'ajuster à l'imagination.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 10 Janvier 1895

3 0/0	102 40
3 0/0 amortissable	100 95
3 1/2	108 22

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi : et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte) Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale et balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour de départ.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour de départ.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. ; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Avis. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Prime musicale gratuite

Nous sommes heureux d'annoncer que, pour faire connaître ses œuvres à notre clientèle, la maison d'édition A. Danvers, de Paris, vient de consentir par traité à offrir gratuitement à tous nos lecteurs une magnifique prime musicale. D'une valeur de 40 francs environ à prix marqués, cette belle collection se compose de 8 à 10 morceaux détachés (piano ou piano et chant), très bien édités et dus à nos meilleurs compositeurs (Leybach, Verdi, Schmitt, Ketterer, Guérout, Luigini, de Ménil, etc.).

Pour recevoir franco à domicile cette jolie prime, il suffit à nos lecteurs d'adresser à M. A. Danvers, éditeur, 10, rue d'Hauteville, Paris, cette annonce découpée avec la somme de 1 fr. 50 pour le port, l'emballage et tous frais.

Pour toutes réclamations sur le service de la poste ou erreurs quelconques au sujet de cette prime, écrire directement à la maison A. Danvers.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 12 50 à 13 »	de 8 » à 9 »
Saumur,	de 13 » à 13 »	de 8 » à 9 »
Cholet,	de 13 » à 13 »	de 8 » à 9 »
Baugé,	de 13 » à 13 »	de 8 » à 9 »
Segré,	de 12 50 à 13 »	de 8 » à 9 »
Beaupréau,	de 12 » à 13 »	de 7 75 à 8 »
Montfaucon,	de 12 » à 13 »	de 7 70 à 8 »
Montreault,	de 12 50 à 13 »	de 8 » à 9 »
Chemillé,	de 12 50 à 13 »	de 8 » à 9 »
Champocéaux,	de 12 70 à 13 »	de 7 70 à 8 »
St-Florent-le-Vieil,	de 12 75 à 13 »	de 7 75 à 8 »
Vihiers,	de 12 75 à 13 25	de 8 » à 9 »
Beissac,	de 13 » à 13 »	de 7 50 à 8 »
Chalonnès,	de 13 » à 13 »	de 8 » à 9 »
Doué,	de 13 » à 13 »	de 8 » à 8 25

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 2 LOTS

D'une MAISON
Et d'un Morceau de Pré

Sis communes de Bagnaux et de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 2 Février 1895, en l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, à une heure du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, contrairement entre les parties ci-après nommées, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Et à la requête de Mademoiselle Louise Derouet, rentière, demeurant à Saumur, rue d'Alsace ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites :

En présence ou eux dûment appelés de :
1^o Madame Madeleine Leroy, veuve de M. Jean Bichon, en son vivant cultivateur, ladite dame demeurant à Bagnaux (Maine-et-Loire) ;
2^o M. Victor Bichon, cultivateur, demeurant à Bagnaux (Maine-et-Loire) ;
3^o M. Jean Bichon, employé, demeurant à Paris, rue Montmartre, numéro 9 ;

Ayant pour avoué constitué M^e BARON, demeurant à Saumur,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur à la vente des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Commune de Bagnaux (Maine-et-Loire).

PREMIER LOT

Une maison, située au Pont-Fouehard, commune de Bagnaux, avec cave et pressoir, composée de trois chambres hautes, grenier au-dessus, cour et jardin, deux écuries, grenier au-dessus, le tout d'une superficie d'environ onze ares et joignant au levant le chemin de Montagnaud, au

couchant la grande route de Saumur, au nord M. Moreau, au midi M. Guinebert. Mise à prix, trois mille francs, ci. 3,000

Commune de Saumur (Maine-et-Loire).

DEUXIÈME LOT

Un morceau de pré, d'une contenance de trente-trois ares, situé dans la prairie Pinguet, joignant au levant Madame Guécin, au couchant le vieux Thouet, au midi M. Peltier et au nord Madame veuve Sanzay. Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

Total des mises à prix : quatre mille francs, ci. 4,000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;
2^o A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné Saumur, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

A Saumur, 51, Grand Rue.

Revenu annuel. . . 220 fr.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ON DEMANDE A ACHETER

Petite Maison

AVEC JARDIN, A SAUMUR

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Alzonnès, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

Deux Caniches noirs

6 mois, pure race.

S'adresser au Raisin-de-Bourgogne, rue du Portail-Louis.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

apprentie lingère, 33, rue St-Nicolas

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Comestibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers. . . depuis 4 75
Hafner, de Strasbourg. — 2 25
Louis Henry. id. — 3 25
Pâtés foie de canards. — 2 25

Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 20
Saucisses et cervelas fumés.
Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.
Poitrine fumée, Jambon d'York.
Caviar de Russie.
Anchois de Norwège.

FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévéque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

Tous les vendredis, Escargots de Bourgogne préparés ou cloisonnés.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confection fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE NOUVELLE

EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confection, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20
Prâlines, — 0 — 90
Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 — 65

CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de UN FRANC de Confection ou Liqueurs.

GROS LOT : Une superbe POUPEE mécanique.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etrennes. | 10. lot. Un litre Elixir. |
| 2. - U e terrine foies gras. | 11. - Un litre Meurier. |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet. | 12. - Un sac chocolat surfin. |
| 4. - Une boîte boudoir. | 13. - Un sucre de pommes. |
| 5. - Un sac marrons glacés. | 14. - Une bouteille Champagne. |
| 6. - Une caisse mandarins. | 15. - Un exquis Guignolet. |
| 7. - Une boîte biscuits Champagne. | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie. | 17. - Un sac fondants surlus. |
| 9. - Une boîte Madeleines de Commercy. | 18. - Un litre liqueur. |

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.